

Le Sommet de l'avenir à l'Onu : des solutions multilatérales pour des lendemains meilleurs

Partage international n° [433](#) - Septembre 2024

par Pauline Welch

Une synthèse

Depuis sa création en 1945, les Nations unies sont devenues la seule organisation intergouvernementale dont la composition est quasi universelle (193 Etats). En tant que telle, elle constitue le meilleur outil à notre disposition pour explorer et exprimer les plus hautes aspirations de l'humanité et de son potentiel de progrès.

Cependant, en tant que tribune ouverte dépendant encore de structures internes qui ne sont plus aussi adaptées qu'elles l'étaient en 1945, c'est aussi là que nous pouvons observer le plus clairement l'intérêt égoïste, la tromperie et l'hypocrisie des nations puissantes exerçant un contre-pouvoir opposé au bien commun. Cela était devenu évident en 2020 - alors que le monde était frappé par la Covid-19 et que les Objectifs de développement durable (ODD) dérapaient - lorsque les Etats membres se sont engagés à renforcer la gouvernance mondiale et ont demandé au secrétaire général, António Guterres, de formuler des recommandations répondant au besoin urgent de changement.

En septembre 2021, ce dernier a répondu en lançant un avertissement au monde. Ainsi est né le rapport *Notre programme commun*, qui appelle à réformer l'Onu en forgeant « un nouveau consensus mondial pour nous préparer à un avenir plein de risques mais aussi d'opportunités », ainsi que le Sommet de l'avenir qui se tiendra les 22 et 23 septembre 2024. A cette occasion, un Pacte pour l'avenir « orienté vers l'action » devrait être adopté par les Etats membres. Les progrès réalisés dans sa mise en œuvre seront examinés en septembre 2028.

Un acte de foi

Ce pacte se veut « un schéma directeur pour la

coopération multilatérale au XXI^e siècle » dans le but de protéger notre planète et les « besoins et intérêts des générations actuelles et futures, en ne laissant personne de côté ». Sa préparation a été assurée par des coalitions *ImPact* d'experts internationaux issus de tous les secteurs de la société civile et par des négociations toujours en cours co-animées par des partenariats qui jettent un pont par-dessus les divisions entre le Sud et le Nord. Ainsi, la Namibie est partenaire-médiateur avec l'Allemagne concernant les négociations du Pacte, la Zambie et la Suède en ce qui concerne l'annexe *Pacte mondial pour le numérique*, la Jamaïque et les Pays-Bas pour l'annexe *Déclaration sur les générations futures*.

La deuxième révision (17 juillet 2024), s'ouvre sur des déclarations de foi en l'avenir de la part des chefs d'Etat et de gouvernement. Par exemple : « *Nous vivons une période de profonde transformation mondiale. Trop de nos semblables sont en proie à des souffrances évitables. Nous sommes confrontés à un éventail croissant de risques catastrophiques et vitaux. Si nous ne changeons pas de cap, nous risquons de basculer de manière irréversible dans un avenir de crise et d'effondrement persistants.*

Pourtant, il s'agit également d'un moment d'espoir et d'opportunité. [...] Nous sommes convaincus qu'il existe une voie vers un avenir meilleur pour l'ensemble de l'humanité, y compris pour les plus vulnérables. Par les mesures que nous prenons aujourd'hui, nous décidons de nous engager sur cette voie, en nous efforçant de créer un monde sûr, durable, pacifique, solidaire, juste, équitable, ordonné et résilient. »

D'une trentaine de pages, les 58 points d'action du Pacte sont répartis en cinq sections :

- développement durable et financement de ce développement,
- paix et sécurité internationales,
- science, technologie et innovation,
- jeunesse et générations futures,
- transformation de la gouvernance mondiale.

Ces textes sont densément pourvus d'affirmations sur la coopération visant à l'établissement de bonnes relations dans tous les domaines ; sur « *l'engagement inébranlable envers le droit international, y compris*

la Charte des Nations unies », tout en réaffirmant « *que les trois piliers des Nations unies – le développement durable dans toutes ses dimensions, la paix et la sécurité, et les droits humains – sont tout aussi importants, liés et se renforcent mutuellement. L’un ne va pas sans les autres.* »

Des réformes à mener

L’engagement est pris d’« *accélérer la réforme de l’architecture financière internationale* » afin qu’elle fonctionne équitablement pour tous et qu’elle puisse relever les défis du changement climatique. Il s’agit notamment de mettre en place des « *mécanismes de coopération fiscale adaptés* » (prévention du blanchiment d’argent, de la fraude et de l’évasion fiscales, de la corruption, etc.), de rechercher une coopération internationale en matière d’imposition des particuliers fortunés, de lutte contre la corruption et de traiter équitablement les dettes internationales non remboursables.

Enfin, la composition et les méthodes de travail du Conseil de sécurité sont considérées comme des priorités à réformer, tout en recherchant « *un accord collectif et volontaire entre les membres permanents du Conseil de sécurité pour ne pas recourir au veto lorsque le Conseil de sécurité a l’intention de prendre des mesures pour prévenir ou faire cesser un génocide, des crimes contre l’humanité ou des crimes de guerre* ».

On observe une détermination à « *mettre fin à l’impunité* » et à renforcer le rôle de l’Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix grâce à des mesures, y compris préventives, pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Et ce n’est pas tout. Le Pacte pour l’avenir a une vision et des aspirations si vastes qu’il est facile de le rejeter comme une énième initiative qui sera inévitablement oubliée dès qu’elle aura été adoptée, ou tout simplement comme une initiative trop diplomatique. Mais le fait est qu’elle incarne nos aspirations les plus élevées à l’heure actuelle et qu’elle décrit la voie à suivre pour atteindre cette vision. Oui, des intérêts particuliers de toutes sortes peuvent encore s’y opposer, mais c’est à nous et à nos représentants qu’il incombe de remettre les projets sur la bonne voie.

Pour citer le Maître Djwal Khul : « *La vision demeure même si l’action immédiate est bloquée.* »

Auteur : Pauline Welch, collaboratrice de Share International basée au Royaume-Uni. En tant qu’auteure, elle s’intéresse principalement aux tendances environnementales et politiques.

Sources : un.org ; carnegieendowment.org ; Alice Bailey, Extériorisation de la Hiérarchie

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : De nos correspondants